

Il est urgent d'agir pour protéger la société civile congolaise : EurAc lance un appel à la solidarité internationale

Lettre à l'attention de :

Madame la Haute représentante/Vice-présidente de l'UE,

Monsieur le Commissaire pour les partenariats internationaux (DG INTPA),

Mesdames et messieurs les Ministres des Affaires étrangères des Etats membres de l'UE.

Bruxelles, 16 avril 2025 – Le 24 juin 2024, le réseau Europe-Afrique centrale (EurAc) publiait un communiqué visant à alerter sur l'érosion de l'espace civique en République Démocratique du Congo (RDC) et à exhorter la communauté internationale, en particulier l'Union européenne (UE), à renforcer de toute urgence son soutien à la société civile congolaise¹.

Près d'un an plus tard, la RDC affronte un nouveau cycle de violence avec l'avancée rapide du M23, soutenu par le Rwanda. Après la chute de Goma puis de Bukavu, respectivement le 26 janvier et le 14 février 2025, EurAc a jugé impératif de donner la parole à la société civile congolaise, plus que jamais confrontée à des menaces existentielles. Lors d'un événement organisé le 20 mars, des défenseuses et défenseurs des droits humains (DDH) ont révélé l'ampleur des menaces qui pèsent sur eux et initié des réflexions sur les stratégies essentielles à adopter pour poursuivre, envers et contre tout, leur combat pour la défense des libertés fondamentales.

Depuis le dernier cycle électoral amorcé en 2023, les acteurs et actrices de la société civile n'ont jamais cessé de dénoncer le durcissement d'un régime qualifié de « policier » qui, dans le but de consolider sa légitimité, réprime de manière systématique et ciblée celles et ceux qui osent condamner les violations des droits humains. C'est dans ce contexte que la normalisation d'une guerre qui dure depuis des décennies est devenue un prétexte pour restreindre davantage l'espace civique. L'instauration de l'état de siège dans les provinces de l'Est du pays, dont le Nord-Kivu depuis mai 2021, et qui a été prorogé à des nombreuses reprises, en est la démonstration la plus frappante. Plusieurs organisations² ont dénoncé de nombreuses violations des droits humains, incluant l'interdiction de manifestations pacifiques, l'arrestation arbitraire de DDH, de journalistes et d'opposants politiques, ainsi que le recrutement forcé de jeunes et des actes d'intimidation perpétrés par des individus armés, illustrant ce climat de criminalisation du travail de la société civile.

Depuis la fin du mois de janvier 2025, l'avancée du M23 dans l'Est du pays a marqué un tournant décisif pour l'espace civique en RDC, menant une situation déjà fragile jusqu'à son point de rupture. Depuis plusieurs semaines, de nombreux rapports des Nations Unies (NU) font état de

¹ [La société civile congolaise sous pression : les membres du réseau EurAc alertent sur l'érosion de l'espace civique en RDC](#), EurAc, 24 juin 2024

² [Violations de l'espace civique dans les provinces de l'Ituri et du Nord-Kivu sous état de siège](#), CIVICUS

disparitions forcées, de détentions arbitraires et d'actes de torture dans le Nord et Sud-Kivu³. Dans son dernier rapport⁴, le Bureau Conjoint des Nations Unies pour les Droits Humains (BCNUDH) recensait pas moins de 309 violations et atteintes aux droits humains pour le mois de janvier, dont 60 % concernent à elles seules la province du Nord-Kivu.

Un climat de peur et d'impunité s'est peu à peu installé⁵. L'hostilité des rebelles à l'égard du travail de la société civile se traduit ouvertement par des menaces et du harcèlement, des détentions arbitraires, des actes de torture et des assassinats ciblés⁶. Les mouvements citoyens, à l'instar de La Lucha, sont particulièrement à risque, comme en témoigne l'assassinat de l'activiste Pierre Byamungu Katema⁷ le 13 février dernier. Face à cette répression, de nombreux acteurs et actrices, ciblés pour leur engagement en faveur des droits humains, se voient contraints à l'exil ou réduits au silence. Nombre d'entre eux sont traqués, recherchés et ont dû abandonner leur famille pour vivre cachés. Être journaliste, activiste ou DDH est désormais assimilé à un crime passible de sanctions. Plusieurs de nos partenaires confirment cette tendance qu'ils n'hésitent pas à qualifier de « chasse à l'homme⁸ ». Cette situation est aggravée par la censure des médias et le verrouillage des canaux de communication, illustrés par la fermeture de plusieurs radios indépendantes⁹. Il est crucial de souligner que ces violations ne sont pas uniquement le fait des rebelles : dans certains cas, les forces armées congolaises (FARDC) et ses combattants alliés, les Wazalendo, en sont également responsables¹⁰.

La situation des femmes est particulièrement alarmante. Déjà, avant l'arrivée du M23, dans les camps de déplacés autour de Goma, nos partenaires enregistraient parfois jusqu'à 50 cas de violences sexuelles par jour, touchant des femmes de tout âge. Entre le 27 janvier et le 2 février, UNICEF rapportait une multiplication par 5 du nombre de victimes de viol, dont 30% étaient des enfants¹¹. Les évasions massives des prisons de Goma, Kalehe, Bukavu, Kabare et Uvira qui ont entraîné la fuite de plusieurs criminels de guerre, font peser un risque supplémentaire sur les femmes en général, mais plus particulièrement sur les victimes de violences sexuelles ayant dénoncé ces crimes, et sur les DDH qui les ont soutenues¹².

L'absence d'un cadre légal suffisamment protecteur des DDH en RDC aggrave les défis auxquels ils sont confrontés. La loi du 15 juin 2023, supposément adoptée pour assurer leur sécurité, comporte en réalité plusieurs dispositions qui accroissent leur vulnérabilité, facilitent leur criminalisation et restreignent considérablement le champ d'application du texte¹³. Face à cette réalité précaire, les besoins de protection immédiats reposent sur l'action de la communauté internationale. Les programmes mis en place par l'UE ces dernières années constituent un levier crucial pour la protection de ces acteurs¹⁴. Toutefois, ces initiatives représentent souvent des solutions d'urgence, offrant des pansements temporaires plutôt que des mesures durables leur permettant de poursuivre efficacement leur travail sur le terrain. En outre, la réduction des fonds

³ Une experte des Nations Unies exprime son extrême préoccupation pour la sécurité des DDH dans l'Est de la RDC, OHCHR, 5 mars 2025

⁴ Principales tendances des violations des droits de l'homme en RDC janvier 2025, 20 mars 2025, BCNUDH

⁵ The risk of escalation throughout the sub-region has never been higher, OHCHR, 7 février 2025

⁶ Plus de 200 acteurs de la société civile ont déposé des demandes de protection à Goma et Bukavu en six semaines, Radio Okapi, 13 mars 2025

⁷ Assassinat de notre camarade par le M23 la Lucha n'abdiquera pas., Lucha, 13 février 2025

⁸ La paix à l'Est de la RDC est une urgence, ASADHO, AETA, CONAFED et NSCC, 30 janvier 2025

⁹ Nord-Kivu : Radios bâillonnées par le M23, l'alerte des journalistes, Congo quotidien, 15 février 2025

¹⁰ RDC : le M23 accusé d'exécutions sommaires et l'armée congolaise de violences sexuelles, UN, 31 janvier 2025

¹¹ Dans l'est de la RDC, les enfants sont de plus en plus exposés à la violence sexuelle, UNICEF, 13 février 2025

¹² Évasions de prison en RDC : des victimes cohabitent avec leurs bourreaux, UN, 20 février 2025

¹³ Loi nationale de la RDC : défis et opportunités, Protection International, 30 novembre 2025

¹⁴ Voir notamment Protect Defenders et Instrument Européen pour la Démocratie et les Droits de l'Homme (IEDDH)

consacrés à l'aide publique au développement, tant à l'international qu'au sein des États membres de l'UE, renforce le risque de voir les ressources allouées à la protection des DDH encore davantage diminuées, accentuant ainsi leur vulnérabilité.

Dans un contexte d'aggravation des menaces pesant sur la société civile congolaise, **il est impératif que l'UE et ses États membres renforcent leur engagement en faveur des droits humains en RDC** et accompagnent les autorités congolaises, en mettant l'accent sur la documentation des violations, la sécurisation des preuves et la protection effective des acteurs nationaux. Il est également primordial de travailler au renforcement des liens avec la société civile, acteur clé dans la quête de stabilité et de paix dans les Grands Lacs.

Plus concrètement, EurAc appelle la Haute représentante de l'UE ainsi que les États membres à :

- **Renforcer un engagement à la fois critique et constructif avec les autorités congolaises sur la question des droits humains.** L'UE doit soutenir activement les réformes visant à élargir l'espace civique et à mettre en œuvre les recommandations issues du quatrième cycle de l'Examen Périodique Universel.
- **Exiger le respect de l'intégrité territoriale de la RDC.** L'UE doit continuer à condamner sans ambiguïté toute forme d'incursion étrangère et de complicité avec les groupes armés sur le territoire congolais. Ce n'est qu'en adoptant une position ferme que l'UE pourra continuer à avoir un dialogue constructif avec les autorités congolaises.
- **Poursuivre et intensifier la politique de sanctions ciblées contre les auteurs de violations des droits humains, conformément aux critères du régime européen de sanctions.** Une attention particulière doit être portée aux violences sexuelles faites aux femmes et aux filles comme arme de guerre.

La Commission européenne, le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) et les États membres de l'UE à :

- **Renforcer les dispositifs existants de protection à tous les niveaux pour aboutir à la sécurisation des acteurs de la société civile dans les territoires occupés par le M23 et limitrophes, conformément aux Orientations de l'UE concernant les DDH.** Il est essentiel de mettre à jour et d'adapter ces mécanismes aux nouvelles réalités locales en y intégrant notamment des mesures permettant un accès plus rapide, sécurisé et efficace à la protection, telles que la facilitation de l'obtention de visas européens et des programmes de relocalisation.
- **Allouer davantage de ressources financières et techniques à la société civile locale, en priorisant le renforcement des capacités de résilience, des programmes de protection communautaires et la sauvegarde des médias, en particulier des radios communautaires.** Cela inclut, entre autres, le soutien au développement de plans de contingence et d'activités génératrices de revenus, afin de permettre à ces acteurs de poursuivre leurs actions dans le pays malgré les obstacles imposés par la guerre.
- **Réactiver et renforcer les mécanismes de solidarité existants entre l'UE et la société civile congolaise.** Des initiatives telles que le programme de parrainage des DDH en danger par les eurodéputés, lancé en 2017, fournissent un soutien crucial à ces acteurs tout en envoyant un signal puissant en faveur de la protection des droits humains.

- **Renforcer la lutte contre l'impunité, en particulier dans les zones sous contrôle rebelle, en soutenant simultanément les mécanismes internationaux et les initiatives locales au niveau communautaire.** L'UE et ses États membres doivent également accroître les ressources allouées aux programmes de protection des preuves, qui manquent actuellement de moyens, afin de garantir la justice pour les victimes.

Le réseau Europe-Afrique centrale